

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique
Session Hiver 2018

POL 4080-40
Groupes de pression
Vendredi 14h-18h (3 crédits)

Professeure : Caroline Patsias
Bureau A-3680, Hubert Aquin
Téléphone : 514 987-3000, #2754
Courriel : patsias.caroline@uqam.ca

Descriptif :

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

Perspective pédagogique

Notre analyse croise un regard analytique et thématique. Il s'agit de conjuguer approches empiriques, à travers des études de cas, et perspectives conceptuelles. Cet angle d'étude a l'avantage de permettre une appréhension des réalités canadiennes et québécoises tout en favorisant une réflexion sur les concepts qui ont nourri l'analyse des groupes de pression. Afin de souligner combien ces concepts doivent aussi à des contextes particuliers, ce cours introduit des éléments de comparaison avec l'Europe et les États-Unis. Il est structuré en 3 parties. La première est consacrée à un effort définitionnel qui a aussi pour ambition d'insister sur les frontières mouvantes des groupes de pression. La seconde est dédiée au cadre institutionnel et législatif qui limite l'action des groupes de pression, elle a également pour objectif d'illustrer la façon dont les groupes de pression tentent d'influencer le politique selon un cadre qui peut en retour être redessiné par leurs actions. Enfin, la troisième partie expose quelques cas concrets qui alimentent la discussion sur les précédents aspects du cours et le rôle des GP dans la démocratie.

Exigences

Travail 1.

Chaque groupe d'étudiants (déterminés par le professeur selon le nombre d'étudiants) devra concevoir une analyse d'un groupe de pression. Il s'agit d'approfondir un aspect de l'enseignement du professeur ou une question soulevée dans le cours. La tâche est divisée en deux parties. Chaque groupe délivre un exposé **dont la durée variera selon le nombre d'étudiants** dans le cours, il est conseillé de privilégier une perspective interactive, l'objectif étant de susciter les débats avec la classe et le professeur. **Remise d'un powerpoint au professeur.**

30 % de la note finale.

Travail 2.

Réalisation d'une fiche de lecture sur un article (dans ce cas, il doit s'agir d'un article substantiel tiré d'une revue reconnue) ou d'un livre. Les consignes relatives à ce travail seront précisées en classe. Les meilleurs travaux seront publiés sur le blog relié au cours. **35 %**

La fiche de lecture doit être remise **avant la semaine de lecture.**

Présentation du travail

4 à 6 pages

Sans interligne

Marge de 1.87

Times new roman

Numéroter les pages

Ne pas imprimer recto-verso

35 % de la note finale

Travail 3.

Remise d'un travail de réflexion sur un sujet délivré par le professeur, travail qui doit effectuer une mise en valeur des notions vues dans le cours et apporter une réponse préliminaire à un enjeu du domaine. 35%

Présentation du travail

6 à 10 pages

Sans interligne

Marge de 1.87

Times new roman

Numéroter les pages

Ne pas imprimer recto-verso

35% de la note finale

L'évaluation de l'orthographe et de la grammaire est conforme à la politique du département de science politique.

Les exigences pourront être modulées suivant le nombre d'étudiants inscrits au cours (voir notamment travail 1). Une page moodle est attachée à ce cours. Elle constitue un outil indispensable au cours.

NB1 : La lecture des textes académiques et de certaines analyses contemporaines constitue un élément indispensable à la réflexion universitaire. Aucune séance n'impose la lecture de tous les textes, néanmoins vous devez vous assurer de maîtriser les enjeux du cours.

NB2 : *Vous êtes libre d'assister ou de ne pas assister au cours, mais la réussite du cours implique d'assister au cours. En outre, la professeure n'est pas tenue de répéter les éléments ou les consignes présentés dans un cours pour pallier les conséquences d'une absence qui n'aurait pas été dûment justifiée à la professeure. **Il ne s'agit pas d'un cours en ligne. Moodle est un outil complétant le cours, il ne résume pas le cours.** Le plan de cours comprend le « contrat » liminaire du cours. Des explications plus détaillées sur les examens ainsi que la réponse à toutes les questions des étudiants sont prévues au cours 3.*

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses	Lectures obligatoires
Thème I. Clarification du terme			
Cours 1	Présentation du plan de cours		
Cours 2	Les groupes d'intérêts	Formulation et énonciation d'un intérêt L'intérêt : quel enjeu définitionnel	Offerlé, M. 2006. <i>Sociologie des groupes d'intérêt</i> . Paris : Montchrestien. 9-38. Braud, P. 2008. <i>Sociologie du politique</i> . Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence Grossman, E. et S. Sauruger 2006. <i>Les Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation</i> . Paris : Éditions Armand Colin. Saurugger, S. 2014. « Groupe d'intérêt », in Laurie Bousaguet et al., <i>Dictionnaire des politiques publiques</i> , Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », (4e éd.), p. 309-316. Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins ». <i>Recherches sociographiques</i> , L(2) : 245-253. (voir aussi cours 12).
Thème II. Les groupes d'intérêts et la législation : quelles marges d'action, quelle identité ?			
Cours 3	Réalisation d'une fiche de lecture et d'un travail analytique	Explication des travaux	
Cours 4	Le cadre canadien	Le lobbying un type d'action des groupes de pression relié à un système politique Cadre théorique exposant la définition du lobbying stricto-sensu et les débats autour de cette définition Un exemple : le cas canadien	Montpetit, E. 2002. « Pour en finir avec le lobbying : comment les institutions canadiennes influencent l'action des groupes d'intérêts ». <i>Politique et Sociétés</i> . 21, 3, 91-112.
Cours 5	Exposé		
Cours 6	Les législations canadiennes,	Relations entre un système politique,	Orban, E et Fortmann, M. (dir.) 2001. <i>Le système politique américain</i> . Montréal : Presses de l'Université

	<p>québécoises et américaines et un bref regard sur d'autres expériences</p>	<p>une vision de la démocratie et un encadrement de l'activité des GP</p>	<p>de Montréal.</p> <p>Hudon, R. 2007 « Aux frontières de diversités légitimes. L'encadrement de l'activité de lobbying ». <i>Éthique publique</i> 9, 2 : 105-120.</p> <p>Sur la spécificité des OSBL comme groupe de pression Patsias, C. 2016. Chroniques de démocraties ordinaires. Le politique au sein de comités de citoyens au Québec et en France. Montréal : PUM.</p> <p>Projet de Loi 56 (Lucie Lamarche – département de science juridique UQAM) https://www.actualites.uqam.ca/2017/projet-de-loi-56-les-OSBL-ne-sont-pas-des-lobbyistes</p> <p>Un point de vue particulier LE LOBBYISME AU QUÉBEC ou la démocratie manipulée. file:///Users/patsias/Downloads/131111-Le-lobbyisme-au-Quebec.pdf</p> <p>Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, <i>Règles éthiques comparées : fondements et application</i> (Raymond Hudon) http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/rul2-f/witn-f/hudon1-f.htm</p> <p>L'exemple européen http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=FR&type=IM-PRESS&reference=20080414FCS26495</p> <p>Plan stratégique du commissaire au lobbying 2010-2013 http://commissairelobby.gc.ca/commissaire/plan_strategique</p> <p>Grossman, E. et S. Saurugger 2004. « Les Groupes d'intérêt français : entre exception française, l'Europe et le monde », <i>Revue internationale de politique comparée</i>, 4, 11 : 507-529.</p> <p>Financement de la campagne électorale américaine : article du NY times https://www.nytimes.com/interactive/2015/10/11/us/politics/2016-presidential-election-super-pac-donors.html?smid=fb-share</p>
--	--	---	--

Cours 7	Cours- TP autour du conseil du patronat en France. Imprimer les textes voir moodle		
Cours 8	L'évolution du lobbyisme au Canada	Regard historique sur la législation canadienne	Tremblay, M et al. 2005. <i>Le parlementarisme canadien</i> . Québec. Québec : PUL. (Chapitre VI par Raymond Hudon).
Cours 9	Exposé		
Cours 10	La structure des relations entre l'État et les GP : Une Étude de cas, l'UPA	Retour sur la notion de corporatisme et néocorporatisme (concepts de secteur, référents, alliance)	<p>Benoit, M. 2012. « Qu'est-ce que le corporatisme ? Conceptualisation et opérationnalisation du méso-corporatisme ». <i>Social Science Information/Information sur les Sciences Sociales</i> 51, 2 : 217-37.</p> <p>Benoit, M., Cantin, M., & Duchesne, É. 2013. Une nouvelle culture émergente ? L'évaluation du positionnement des groupes d'intérêt anglophones face au Cadre stratégique agricole canadien de 2007*. <i>Canadian Journal of Political Science</i>, 46(4), 921-950. doi:10.1017/S0008423913000942</p> <p>Hudon, R. et S. Yates 2008. « Lobbying et patronage : modes de médiation en contexte démocratique ». <i>Revue canadienne de science politique</i> 41, 2 : 375-409.</p>
Thème III : La diversité des groupes d'intérêts, des registres d'action (type de pression et acteurs visés par la pression)			
Cours 11	<p>Étude de cas</p> <p>1) Groupes de pression idéologiques : les think tank</p> <p>Un point de vue particulier sur les États-Unis</p>	Le lobbying : une relecture de la relation savoir et pouvoir dans les démocraties contemporaines	<p>Public Citizen http://www.citizen.org/Page.aspx?pid=183</p> <p>site du PNAC : http://www.newamericancentury.org/</p> <p>site de la fondation heritage : http://www.heritage.org/</p> <p>http://www.france2.fr/emissions/un-oeil-sur-la-planete/videos/rhozet_uoslp_sujet4_20111003_834_041_02011013342_F2?onglet=tous&page=2</p>
Cours 12	Étude de cas : les ordres professionnels	<p>Définition d'un ordre</p> <p>Mode de régulation d'un secteur par l'État</p> <p>Regard particulier sur le secteur de la santé</p>	<p>Hudon, R. et Philippe Roseberry 2008. « Think tanks, opinion publique et le débat public-privé en santé. La dynamique de l'influence ». In F. Béland, P.-A. Contandriopoulos, A. Quesnel-Valée et L. Robert (dir.), <i>Le privé dans la santé? Les discours et les faits</i>, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008 : 237-259.</p> <p>Hudon, R. 2009. (dir.), <i>Le pouvoir médical, Recherches sociographiques</i>, Numéro spécial L(2) : 245-344.</p>

			<p>Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical au Québec. Tensions autour du statut professionnel des médecins », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 245-253.</p> <p>Hudon, R. 2009. « Le pouvoir médical et le défi de la collaboration interprofessionnelle. Trois cas de figure », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 321-344.</p> <p>Hudon, R. 2009 « Pouvoir médical et interventions législatives au Québec (2001-2008) », <i>Recherches sociographiques</i>, L(2) : 255-281.</p>
Cours 13	Conférencier invité		
Cours 14	Exposé		

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants.

Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

<http://www.instances.uqam.ca/reglementspolitiquesdocuments/pages/politiqueno44.aspx>

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : Pavillon Judith-Jasmin, J-M870

Par téléphone : 514 987-3000, poste 3148

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trepepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.